



# PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 08/04/2024

### DÉMISSION D'OFFICE DE M. JEAN-FRANÇOIS SALLES, MAIRE D'EYREIN ET ORGANISATION D'ÉLECTIONS PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES

Monsieur Jean-François Salles, maire d'Eyrein a été condamné par jugement du tribunal correctionnel de Tulle le 2 avril 2024, à une peine complémentaire de cinq ans de privation de son droit d'éligibilité avec exécution provisoire.

En application des articles L. 230 et L. 236 du Code électoral, le préfet a déclaré l'élu démissionnaire d'office de son mandat de conseiller municipal, ce jour 8 avril 2024. Il bénéficie d'un délai de dix jours à compter de la notification de cette décision pour la contester devant le tribunal administratif.

En préalable à l'élection d'un nouveau maire, le conseil municipal qui était déjà incomplet devra être complété par l'élection de trois conseillers municipaux. Des élections partielles complémentaires seront organisées à Eyrein les **dimanches 23 et 30 juin 2024**.

**Cabinet du préfet**

**Pôle communication interministérielle**

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex